



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 1^{er} mars 2014
C. 35/6-cl - SIPP

Question N° 6 de M. Jean-Daniel Henchoz, déposée le 30 avril 2013 « Changement d'affectation du site des terrains de tennis de Montcharmant et de Béthusy »

Rappel

Les faits tels qu'ils m'ont été rapportés par les clubs :

Le 11 février 2011, lors d'une séance avec les représentants du service des sports, le club Montcharmant apprend que l'affectation du site du tennis va changer. Ces courts de tennis sont en effet placés sur un réservoir d'eau potable de la ville qui doit être remplacé pour raison d'âge et il y va d'une opportunité pour construire au-dessus un complexe immobilier important de 162 logements. Selon un article du « 24 heures » du 26.02.2013, les travaux devraient être terminés à l'horizon 2017. Un PPA serait en cours d'élaboration.

Le 21 juin 2011, le club s'en ouvre à M. le Directeur SIPP, pour lui demander s'il était possible de déplacer le club par exemple au Vallon encore en friche et à proximité tout en signalant que le club de Béthusy situé à l'avenue de Beaumont sur le site du CHUV qui dépend de l'Etat de Vaud était également appelé à disparaître à l'horizon 2016 et qu'une fusion est envisagée. Cette fusion porterait l'effectif à plus de 200 membres plus les locataires non membres sans compter les effets de la densification de la population sera importante après ces constructions et également celles de la route d'Oron.

A défaut d'une telle solution le nord-est de la ville n'aura plus de club de tennis.

Le 15 juillet 2011, M. le Directeur SIPP a répondu que le service des sports étudierait la possibilité d'un transfert et qu'il incombait à la ville d'offrir le choix le plus large d'activités sportives à la population lausannoise. Cinq sites ont été étudiés mais seul celui du Valon peut offrir l'espace suffisant pour l'implantation de 3 courts éclairés, un club-house et au minimum 10 places de parc.

Le 13 mars 2013 s'est tenue une nouvelle séance avec le service des sports et en présence de deux membres du TC Béthusy. Elle tendait à la recherche d'une planification cohérente.

Le 27 avril 2013 le vice-président du club est passé sur le site du Vallon projeté et espéré pour la solution et a constaté que l'endroit avait été aplani, recouvert de terre végétale et prêt à être ensemencé.

L'inquiétude investit légitimement les clubs.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Préambule

L'importance et le coût des travaux à entreprendre sur les réservoirs du Calvaire ont incité la Municipalité à évaluer le potentiel constructible d'un site très bien situé et parfaitement desservi en transport public. La décision de changer l'affectation des lieux a été prise en 2010 et un concours d'architecture a été organisé en deux étapes en avril et novembre 2012. Le lauréat a été désigné en février 2013. Le projet retenu prévoit la construction de 162 logements et comporte aussi des surfaces pour des activités commerciales ou des bureaux. Les terrains nécessaires seront cédés en droit de superficie à la société immobilière pour le logement (SILL) et à la coopérative Maison ouvrière. Ce projet servira de base au plan partiel d'affectation (PPA), qui doit être soumis à votre Conseil en 2014. La réalisation des logements est prévue d'ici 2017.

Alors que la création de ces nouveaux logements contribuera à densifier et à animer un quartier appelé à connaître un développement important, leur réalisation entraînera, non seulement la démolition des courts de tennis et du club house du Tennis Club Montcharmant, mais aussi, au nord de la parcelle, celle des pistes du club de pétanque et de boules ferrées « Mont Charmant ». Dans le même temps, le TC Béthusy a été informé de la suppression, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal CHUV (PAC 315), des deux courts qu'il loue à l'Etat de Vaud à l'avenue de Beaumont. La décision de relocaliser ces clubs, dans le quartier, a immédiatement été prise. Toutefois, trouver le site adéquat n'a pas été aisé. Outre la nécessité de disposer d'une surface de 1'900 m² pour le tennis (trois courts et un club house/vestiaires) et de 900 m² pour la pétanque/boules ferrées, il importait également que le site retenu soit disponible dans la durée et ainsi éviter qu'il fasse, plus ou moins rapidement, l'objet de projets urbanistiques d'intérêt général prépondérant.

Seul le terrain de football de Pierre-de-Plan, d'une surface totale de 8'000 m² et disposant de vestiaires et d'une buvette, répond à ces critères. Réalisé en 1946 et réaménagé en 1982, il est actuellement utilisé par le Football Club La Sallaz, qui utilise également un terrain sur le site de Grand-Vennes. En concentrant ses activités sur le seul site de Grand-Vennes, le FC La Sallaz libérera le terrain de Pierre-de-Plan. Celui sera désaffecté et remplacé par un centre sportif comprenant, non seulement des courts de tennis et des pistes pour la pratique de la pétanque et des boules ferrées, mais aussi un terrain de football ouvert à tous, une surface de détente, un couvert et des vestiaires.

Le départ de Pierre-de-Plan du FC La Sallaz est toutefois conditionné par la réfection et la mise en conformité du terrain en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes.

Ces travaux (création du Centre sportif de Pierre-de-Plan et réfection du terrain du Centre omnisports de Grand-Vennes) font l'objet d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif actuellement soumise à votre Conseil (préavis N° 2014/6, du 13 février 2014).

Réponses de la Municipalité

Question 1 : Le site du Vallon sera-t-il affecté à des terrains de tennis et à un club-house ?

Non. Le site de « La Sallaz » (Vallon) doit servir, en priorité, de lieu de détente et de loisir pour les habitants du quartier de La Sallaz.

Question 2 : A défaut quelle(s) autre(s) solution(s) est/sont-elle(s) prévue(s) ?

Comme indiqué en préambule, la solution retenue passe par la désaffectation du terrain de football de Pierre-de-Plan et la création, sur ce site, d'un centre sportif comprenant, outre des courts de tennis, des pistes pour la pratique de la pétanque/boules ferrées, un terrain de football ouvert à tous, une surface de détente, un couvert et des vestiaires. Toutefois, cette solution est conditionnée par la réfection du terrain en gazon naturel du Centre omnisports de Grand-Vennes, afin d'y accueillir le FC La Sallaz, actuel utilisateur du terrain de Pierre-de-Plan.

Question 3 : Un changement de site en 2014 époque retenue par le Service des eaux pour débiter les travaux du réservoir engendre la nécessité d'éviter avant fin octobre 2014 une coupure dans la saison tennistique assortie entre autres des Interclubs et « l'exode » de membres. Un planning est-il prévu ? Lequel ?

Les deux clubs de tennis (TC Montcharmant et TC Béthusy) ont décidé de fusionner à l'issue des travaux de Pierre-de-Plan. Ceux-ci devraient être achevés à temps pour les interclubs de 2015. En attendant, les membres de l'actuel TC Montcharmant utiliseront les installations d'autres clubs lausannois, y compris celles du TC Béthusy.

Quant au club de pétanque/boules ferrées « Mont Charmant », il poursuivra ses activités tout au long de 2014 sur les terrains qu'il occupe actuellement et déménagera en 2015. Ce projet a été présenté aux trois clubs qui se sont déclarés très satisfaits.

Question 4 : Qu'en serait-il du financement des installations ? A charge de la Ville et/ou des clubs ?

Par convention du 4 avril 2012, les investisseurs du projet de logements du Calvaire se sont engagés à verser une indemnité de 150'000 francs, en compensation de la suppression des installations sportives implantées sur les parcelles concernées par leur projet. Cette indemnité sera portée en amortissement du crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1,67 million de francs, objet du préavis N° 2014/6.

Question 5 : Etant admis que les clubs ne disposent pas de réserves financières une solution via le montant du loyer serait-elle envisageable ?

Les courts de tennis et le club house/vestiaires seront exploités par un club, issu de la fusion du TC Montcharmant et du TC Béthusy, au bénéfice d'une convention avec la Ville de Lausanne. Ce principe a, d'ores et déjà, été accepté par les clubs concernés. Une nouvelle convention sera également conclue avec le club de pétanque/boules ferrées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud